POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 301

février 2019 - 6 €

AU CHEVET DE LA SANTÉ EN MONTAGNE

■ Le point sur les engagements du gouvernement à propos des textes d'application de l'Acte II

◀ Première réunion de la commission permanente du CNM à Vallouise

◀ Bruno Cercley, président du Groupe Rossignol : « L'entreprise a dû se réinventer »

NUMÉRO
301
FÉVRIER 2019

À LA UNE : L'ANEM est régulièrement appelée à l'aide par des élus de la montagne confrontés à la désertification médicale et, plus globalement, à l'accès aux soins rendu difficile par le départ à la retraite de médecins généralistes non remplacés, par les contraintes géographiques et par la météo. La situation est parfois encore aggravée par la fermeture d'hôpitaux de proximité ou par les menaces qui pèsent sur l'avenir de certains services.

Photo : 123rf.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | ANNIE GENEVARD, *présidente de l'ANEM, députée du Doubs*

« LA MONTAGNE EN DÉBAT »

Assemblée nationale 2015

« Dans le Grand débat national, dont la première phase de contributions ouvertes court jusqu'au 15 mars, les élus ont leur mot à dire, notamment pour la phase de synthèse organisée par la mission du grand débat qui donnera lieu aux conférences citoyennes régionales.

À cette occasion, il est indispensable que les élus de la montagne soient présents. Le scénario de la Conférence nationale des territoires ne doit pas se reproduire. Il est en effet primordial de faire entendre la spécificité des territoires de montagne au regard du questionnement présidentiel tout autant que des demandes qui émergeront de la multitude des contributions. Qu'il s'agisse de la révision du système fiscal pour qu'il soit plus juste, de la réussite de la transition écologique et énergétique ou du fonctionnement de nos institutions, la montagne a d'importantes cartes à jouer. Pour renforcer la laïcité et le partage des valeurs de la République, tous deux plus nécessaires que jamais, il faut en premier lieu s'attacher à résoudre le problème croissant de la méconnaissance chez nos concitoyens des institutions, de leur utilité et de leur fonctionnement, sans oublier également celle des réalités de la montagne. Il y a quelques années, nous appelions de nos vœux à un nouveau pacte entre la montagne et la nation. Espérons que le Grand débat national soit aujourd'hui l'occasion de le concrétiser pleinement. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les habitants des territoires de montagne s'inquiètent de l'accès aux soins

- Repères
- Jeanine Dubié : « Il est impératif que nos populations puissent bénéficier de soins corrects et dans des conditions sécurisées »
- Agnès Buzyn : « Ma santé 2022 viendra encore enrichir la palette de solutions »
- Saint-Claude résiste à l'inacceptable
- À Remiremont, le combat continue
- À Saint-Léger-les-Mélèzes, soulagement mais amertume
- Les médecins de montagne ne déposent pas les stéthoscopes

3 ACTUALITÉ
La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations demeure une priorité
La commission permanente du CNM s'est installée à Vallouise

5 LES CHAMPIONS DE LA MONTAGNE
Bruno Cercley : « Rossignol a dû se réinventer »

6 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

11 NUMÉRIQUE
New Deal : clôture de la liste 2018 des 600 sites à couvrir par les opérateurs
La liste des départements de montagne ayant au moins une zone en 2018

12 LOI MONTAGNE
Acte II : Le point sur les engagements de Julien Denormandie au Congrès de Forcalquier
Repères

13 TOURISME
Trois propositions de loi sur le tourisme déposées à l'Assemblée nationale

14 EUROPE
Bilan d'étape en demi-teinte pour les programmes opérationnels des massifs
La stratégie macrorégionale alpine présidée par la France l'an prochain

15 VIE DE L'ANEM
L'Association entendue sur les adaptations aux changements climatiques
L'élu du mois : Michel Savin, sénateur de l'Isère

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothée Collet
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Photos
Droits réservés sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
février 2019

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

La réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les stations demeure une priorité

Le 23 janvier, l'ANEM a participé, dans les locaux de la Caisse des dépôts (CDC), à la journée d'échanges sur l'expérimentation en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique des stations. Cette rencontre a été l'occasion pour la Banque des territoires, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et Atout France (l'agence de développement touristique de la France) de revenir sur le dispositif « France Tourisme ingénierie », un accélérateur national de l'investissement et de l'innovation qui accompagne les territoires et les porteurs de projets publics et privés.

L'ouverture de la journée par Christophe des Roseaux (CDC), Sophie Duval-Huwart (CGET) et Philippe Maud'hui (Atout France) a permis de mettre en avant le cycle positif d'investissement actuel. France Tourisme ingénierie, front office partenarial visant à accompagner les territoires, s'inscrit dans le sillage de l'ambition affichée par le gouvernement de renforcer les moyens des collectivités en les faisant participer aux processus de décision.

La présentation de l'expérimentation par Atout France a ensuite été l'occasion de revenir sur ce programme de 18 mois qui a été proposé à treize stations pilotes (dix en montagne et trois sur le littoral). Les stations concernées ont pu exposer leur programme d'actions (création de plusieurs conseils stratégiques en immobilier touristique appelés COSIT, meilleure connaissance du parc immobilier…) et présenter un premier retour d'expérience.

« La réhabilitation est un sujet récurrent et la loi en discussion pour la création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires pourrait permettre d'obtenir des avancées. »

Ces échanges ont été l'occasion pour l'ANEM, par la voix de Pierre Bretel, délégué général, de rappeler que la réhabilitation est un sujet récurrent et que la loi en discussion pour la création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pourrait permettre d'obtenir des avancées. Il a ainsi souligné que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) peut apporter des réponses à cette problématique et regretté que cette piste n'ait pas été intégrée dans la proposition de loi.

PREMIER ATELIER

DIAGNOSTIC ET PROJECTIONS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENTS

Il s'agissait de traiter de la connaissance du parc d'hébergement. Il est ressorti des débats que les diagnostics sont difficiles à établir à cause de la variabilité des méthodes utilisées mais aussi de la confusion des données.

De nouveaux outils ont été créés pour venir à bout de ces difficultés. La méthode CONITIFF, mise au point par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et Atout France, a vocation à apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques ainsi que des solutions innovantes pour les projets territoriaux à partir des informations foncières et fiscales.

DEUXIÈME ATELIER

ADAPTER LA GOUVERNANCE AU PROJET DE STATION EN TENANT COMPTE DES ENJEUX IMMOBILIERS

Il a été l'occasion de revenir sur les grandes questions des dernières années et notamment les apports de la loi NOTRe. Cette loi induit des problèmes de gouvernance. Une des difficultés actuelles est que les propriétaires, qui représentent pourtant 75 % des lits des stations, sont encore trop rarement associés à la décision. D'une manière générale, il a été établi que la question de la réhabilitation de l'immobilier de loisir nécessite d'apporter de l'innovation dans la définition du modèle économique et d'offrir une meilleure perspective de répartition des richesses, des risques et des investissements.

TROISIÈME ATELIER

LES OUTILS POTENTIELS POUR APPUYER LA RÉNOVATION FOCUS SUR LES COPROPRIÉTÉS TRADITIONNELLES ET LES RÉSIDENCES DE TOURISME

Cet atelier fut précédé par la présentation d'une étude menée par Sociovision pour la Banque des territoires sur les attentes des clients en matière d'hébergement touristique.

Les échanges ont permis d'établir qu'il existe peu d'outils (réglementaires, techniques, marketing ou financiers) à disposition des stations pour stimuler efficacement la rénovation des résidences secondaires. Les initiatives de ces dernières années n'ont pas démontré leur efficacité et il faut désormais penser le sujet dans un contexte de non renouvellement des incitations fiscales.

Le contrat de performance énergétique et touristique (CPET), inspiré du contrat de performance énergétique (CPE), est censé apporter des garanties de résultat mais aussi sécuriser l'investissement.

QUATRIÈME ATELIER

L'EXIGENCE DE RENFORCER LES PERFORMANCES COMMERCIALES POUR CONSOLIDER LE RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Il a permis de discuter des modes de commercialisation et de l'offre de service (notamment des nouveaux modèles contractuels et des nouveaux partenariats).

Le constat est que 90 % des lits sont en résidence secondaire et que certaines d'entre elles, vieillissantes et peu attractives, sortent malheureusement du circuit locatif.

La commission permanente du CNM s'est installée à Vallouise

La commission permanente issue du Conseil national de la montagne (CNM) d'octobre dernier a tenu sa première réunion de travail le 10 janvier, à Vallouise dans les Hautes-Alpes, en présence de deux ministres du gouvernement, Sébastien Lecornu et Jean-Michel Blanquer. La réunion a permis à la commission d'arrêter des pistes de travail.

En ouvrant la réunion, le ministre chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, a rappelé les priorités du gouvernement en matière financière, notamment pour l'investissement avec la relance de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER), qu'il estime très favorables à la montagne. Il a également confirmé que le « service après-vente » de la loi montagne continuerait et que des questions telles que l'accès aux soins, le THD mobile et fixe, les services publics de manière générale, le climat et la transition écologique, qui traduisent un désir d'égalité, devront être traitées, à la suite de l'interpellation des gilets jaunes, dans le cadre du grand débat national. En conclusion, il s'est également étonné que l'ANEM ne fasse toujours pas partie de la Conférence nationale des territoires (CNT).

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a, pour sa part, affirmé que l'égalité des territoires ne signifie pas l'uniformité, bien au contraire, et qu'il faut accompagner, en termes d'effectifs, les communes de montagne « de façon non proportionnelle » dans la prise en compte des 40 000 naissances qui manquent chaque année au niveau national, faisant du rebond démographique un sujet majeur. Il s'est également déclaré favorable à une relance des colonies de vacances en les réinventant, en les valorisant et en organisant des lieux d'accueil en montagne.

Dans son intervention, la présidente de l'ANEM, Annie Genevard, a passé en revue les différents dossiers qui tiennent à cœur à l'Association et qui pourraient être suivis de près par la commission permanente. Elle a tout d'abord relevé que l'Acte II de la loi montagne n'était toujours pas pleinement appliqué en raison de certains textes ou rapports restant à publier (voir pages 12 et 13). Puis, déplorant que le droit à l'adaptation, reconnu par l'article 8 de la loi montagne, n'ait pas été appliqué au transfert de la compétence eau et assainissement, elle a manifesté son soutien à la demande d'expérimentation introduite par le parc naturel régional du Morvan afin de pouvoir, dans le cadre de sa prochaine charte, exercer directement les compétences en matière de gestion forestière et d'urbanisme. Ensuite, elle a insisté sur le fait que l'ANEM ne souhaite pas être simplement « invitée » à la CNT mais bien en devenir membre à part entière.

> « L'enclavement reste une réalité encore trop répandue en montagne. La mobilité au sein des massifs est l'urgence absolue, l'équipement routier et ferroviaire étant bien souvent inachevé, voire inexistant, certains projets étant annoncés depuis 30 ans… »
>
> ***Annie Genevard***

Évoquant le projet de loi d'orientation des mobilités, elle a rappelé que l'enclavement reste une réalité encore trop répandue en montagne. La mobilité au sein des massifs est l'urgence absolue, l'équipement routier et ferroviaire étant bien souvent inachevé, voire inexistant, certains projets étant annoncés depuis 30 ans…

Après avoir souhaité le renforcement du réseau des maisons de services au public (MSAP) avec l'intégration des maisons de saisonniers, dans les communes touristiques, elle a abordé la question de l'école pour regretter l'application variable, selon les territoires, de l'article 15 de la loi montagne lors de l'élaboration de la carte scolaire, probablement due davantage à un manque de méthode qu'à une mauvaise volonté. Elle a aussi appelé à une réelle et large concertation pour l'élaboration du calendrier triennal des vacances scolaires, la relance des classes de découverte et une collaboration plus concrète et plus fluide avec le référent montagne et l'accès aux statistiques du ministère.

Tout en reconnaissant les mérites de la péréquation dont bénéficient de nombreuses collectivités de montagne, elle a pointé l'anomalie que constitue un système qui asphyxie certaines communes support de station ou en zone frontalière. Elle a proposé que le CNM apporte sa contribution à la réforme des dotations, conformément à l'article 4 de la loi montagne.

En conclusion, après avoir rappelé la question brûlante de l'incompatibilité entre le prédateur et le pastoralisme, elle a pointé l'urgence de la gestion des loups qui viendront « en dépassement » du nombre des 500 officiellement recensés.

La commission permanente a enfin arrêté une liste de groupes de travail thématiques : activités agricoles et pastoralisme ; coopérations européennes et transfrontalières ; mobilités ; accès aux services ; logement et protection des travailleurs saisonniers ; pluriactivité. Concernant la réforme des dotations, le président de la commission permanente, Joël Giraud, a proposé une réunion spécifique des élus siégeant dans celle-ci sur ce thème.

Bruno Cercley : « Rossignol a dû se réinventer »

Depuis novembre 2008, et le rachat de Rossignol par le consortium Chartreuse et Mont-Blanc, Bruno Cercley est le président du directoire du Groupe, spécialiste de l'équipement de sports d'hiver qui comprend les marques Rossignol, Dynastar, Lange, Look, Risport et Kerma. Sous sa direction, Rossignol a été distingué « meilleur retournement d'entreprise internationale » en 2010 par la TMA (Turnaround Management Association) qui regroupe plus de 9 000 professionnels dans le monde. Bruno Cercley détient 6 % du Groupe Rossignol.

Revenu au sommet mondial, le Groupe poursuit la consolidation de son leadership sur le matériel de sports d'hiver, son cœur de métier, et accélère son développement par une stratégie offensive de diversification et de désaisonnalisation.

PLM : Comment redresse-t-on une entreprise comme Rossignol ?

Bruno Cercley : En 2008, à mon arrivée à la tête du Groupe, le constat est douloureux. Les ressources humaines sont démoralisées et les parts de marché atteignent un seuil historiquement bas. L'entreprise est virtuellement en dépôt de bilan. Il est vrai qu'à l'époque, on se concentrait plutôt sur le développement de solutions d'affichage, de datas connectées et autres gadgets que sur du matériel de ski à proprement parler. J'ai dit « on arrête tout et on refait des skis ». Ce retour aux sources a été le cœur de notre stratégie. Elle s'est avérée payante et a signé le retour à la rentabilité.

PLM : Vous avez relocalisé en France une partie de votre production. Qu'apporte cette décision ?

B.C. : Cela a un sens d'un point de vue économique et industriel. Notre pari est que nous pouvons être compétitifs en restant en France en investissant et en privilégiant la proximité avec les consommateurs en majorité situés dans l'arc alpin. Nous possédons deux sites industriels en France avec chacun sa spécialité : Sallanches pour la production de skis haut de gamme signés Rossignol et Dynastar ainsi que des skis injectés pour l'entrée et le milieu de gamme ; et Nevers pour les fixations sous la marque Look et pour les pédales de vélo sous la marque Time.

PLM : Comment est organisé le secteur recherche chez Rossignol ?

B.C. : L'innovation est évidemment un facteur essentiel de la réussite d'une entreprise. Pour le Groupe Rossignol, depuis l'origine de la marque, il s'agit d'un secteur clé. Deux ans sont nécessaires pour mettre au point une nouveauté : réflexion, conception, essai, etc. Au final, Rossignol se fait un devoir de renouveler un tiers de ses produits chaque saison.

PLM : Les produits Rossignol sont-ils exclusivement destinés au marché de la neige ?

B.C. : L'équipement pour les sports d'hiver constitue notre activité historique mais nous nous sommes également lancés dans le textile avec Rossignol Apparel – dirigé par un professionnel de la mode – et nous avons créé un pôle outdoor, vélo et trail. Cette stratégie de diversification permet de rééquilibrer l'activité, hors hiver, toute l'année avec des catégories de produits complémentaires.

PLM : Quels conseils donneriez-vous aux jeunes entrepreneurs et aux élus des territoires de montagne ?

B.C. : De garder en tête ce principe simple : une entreprise n'a pas de problème si elle a de bons produits ! L'innovation reste une stratégie gagnante pour évoluer sereinement.

MAUVAISE PASSE

Bien que les années 1990 aient été marquées par les nombreuses victoires obtenues par les champions du Groupe Rossignol, alors numéro 1 mondial des sports d'hiver, ses difficultés sont survenues à la fin de la décennie en partie en raison de la baisse d'activité des sports d'hiver dans le monde. C'est l'époque où Quiksilver rachète le groupe français mais l'opération ne se révèle pas concluante. Quelques mois plus tard, Rossignol n'est plus côté à la Bourse de Paris.

CORSE : 24e ÉDITION DE LA FOIRE AU FROMAGE DE VENACO

Cette traditionnelle foire au fromage, organisée par l'association A Fiera di u Casgiu, les 4 et 5 mai 2019 à Venaco, est l'occasion de soutenir le pastoralisme, de valoriser et de promouvoir les fromages fermiers de toutes les régions de Corse. La foire au fromage attire chaque année de nombreux visiteurs autour des bergers mais également autour de tous les autres producteurs et artisans qui continuent de défendre la tradition des savoir-faire corses. Cette foire témoigne d'un réel développement économique en milieu rural. La foire au fromage, avec ses stands, ses jeux pour enfants et ses animations musicales traditionnelles est devenue la 2e manifestation commerciale et culturelle de Corse. Elle attire des milliers de visiteurs venus de toute l'île ainsi que les touristes du printemps.

Plus d'infos : www.fromages-corse.org/

JURA : LE DÔME DE SAINT-CLAUDE UN AN APRÈS

En investissant en janvier 2017 les anciens bâtiments de la Banque de France, la commune de Saint-Claude a donné à sa médiathèque une image nouvelle et attrayante. L'aménagement conçu par le cabinet d'architectes Patrick Mauger, a principalement consisté à respecter l'identité du bâtiment en lui donnant un aspect plus accessible. La transformation de la salle des coffres en auditorium où se répartissent les différents espaces d'accueil du public : musique, cinéma, presse, café, fonds régional, salles de travail a de quoi relancer la curiosité du grand public pour un fonds qui s'enorgueillit notamment de l'original de l'Encyclopédie de Diderot et de la création d'une section d'ouvrages en langues étrangères dont les idiomes (arabe, turc, laotien…) correspondent à la nationalité des vagues successives d'immigrants qu'a connues la région. Le Dôme dispose également de trois antennes territoriales implantées à Saint-Lupicin, Viry et Septmoncel entre lesquelles 10 000 ouvrages ont circulé en l'espace d'un an. Preuve flagrante du succès de ce nouvel outil culturel, le nombre d'abonnés est passé en un an de 1700 à 4500. À l'occasion du 1er anniversaire de cette réouverture, un service de portage à domicile permettant aux abonnés d'emprunter jusqu'à dix documents à la fois a été inauguré.

Plus d'infos : www.mediatheque-hautjurasaintclaude.fr

ALPES : LA MOTTE-SERVOLEX INAUGURE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Le maire de la commune de la Motte-Servolex, Luc Berthoud, et Pascale Ricordeau, la directrice territoriale adjointe d'Enedis, ont signé le 14 janvier en mairie la première convention relative à une opération de consommation collective sur les départements alpins. Le projet qui en fait l'objet consiste à installer une centrale photovoltaïque d'une puissance de 23 KWc(1) sur le toit de la salle de spectacle municipale Saint-Jean à l'occasion de sa rénovation, ce qui générera une production électrique suffisante pour la consommation de la maison des associations et de l'école de musique situées dans le même quartier. L'installation devrait être opérante dès l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle prévue en mars prochain.

Plus d'infos : www.enedis.fr
(rechercher : autoconsommation collective)

(1) Kilowatt crête, unité permettant de comparer les performances de panneaux photovoltaïques entre eux et de prévoir la quantité d'électricité qu'ils peuvent produire dans des conditions optimales.

VOSGES : « Vosges terre textile » a désormais sa route

Après la route des vins d'Alsace et la route du Comté dans le Jura, voici la route du textile. Mis au point dans le cadre de la démarche « Vosges terre textile » trois itinéraires distincts proposent sur plus de 280 km de découvrir les sites de production et le savoir-faire du textile vosgien, avec magasins d'usine à la clé. Une façon originale de découvrir à Gérardmer la société Garnier-Thiebaut, le plus ancien établissement de linge de maison toujours en activité depuis 1833, ou les 20 000 m² de l'usine Blanc des Vosges spécialisée dans le linge de lit, ou encore en longeant la Moselotte pour admirer la cheminée de briques de l'usine de tricotage Bleuforêt et son parc de 250 machines, l'atelier de couture Febvay spécialiste dans le vêtement professionnel et, à la Bresse, la transformation par l'entreprise Tissus Gisèle (TGL) des fleurs de coton en fil selon un procédé respectueux de l'environnement sans produits allergènes ni pesticides lui valant de fournir la literie de tous les CHU de France. La route du textile peut s'expérimenter de façon virtuelle en l'explorant *via* Internet ou smartphone. En effet, toutes les entreprises ne peuvent ouvrir leurs portes, souvent pour des raisons de sécurité, on peut donc tout de même voir les coulisses sans y être physiquement, avec photos et vidéos. Une quarantaine de points d'intérêt liés à la filière sont ainsi rendus accessibles depuis chez soi ou bien sur place avec la lecture de QR codes figurant sur des panneaux.

Plus d'infos : www.vosgesterretextile.fr/fiche-vosges-terre-textile/route-du-textile/

MASSIF CENTRAL : LA VIANDE DU MASSIF ADOPTE LA MARQUE ALTITUDE 1886

« Plus grande prairie d'Europe » avec une surface en herbe avoisinant la taille de l'Irlande, le Massif central héberge plus d'un tiers du cheptel bovin français destiné au marché de la viande. Désormais, les 10 000 éleveurs du massif peuvent adhérer à une marque qui leur est destinée. Altitude 1 886 (en référence à l'altitude du Puy du Sancy, point le plus élevé du massif) a été déposée par l'association Valomac, créée à l'initiative de cinq coopératives, trois industriels privés et un groupement de producteurs à l'image de Montlait pour les producteurs laitiers, afin de valoriser la viande produite sur le massif en mettant en avant l'exploitation herbagère et la rémunération équitable de l'ensemble des acteurs de la filière. Si la qualité de la viande est centrale dans la démarche (pâturages, alimentation sans OGM et durée de maturation minimum), l'aspect environnemental a également été mis au point avec le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Lancée le 5 octobre au Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand, la marque se trouve en rayon depuis le début de l'année. Dans un premier temps, elle ne proposera que du bœuf à partir de carcasses transformées pour 70 % en steack haché, les 30 % restants étant réservés à la découpe des morceaux nobles pour un prix consommateur fixé juste en dessous du bio. Une offre pourrait à terme s'ouvrir à d'autres produits.

Plus d'info :www.massif-central.eu/projets/valomac/

Les présidents Bruno Dufayet (FNB), Jacques Chazalet (Sommet de l'élevage) et Patrick Bénézit (FRSEA Massif central) lors de la présentation d'Altitude 1886 au Sommet de l'élevage.

PYRÉNÉES : PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE 2018-2025

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a adopté le 22 décembre 2018 le plan régional dédié aux territoires de montagne. Ce plan est le fruit d'une concertation conduite dans le cadre du Parlement de la Montagne. Montagnes d'Occitanie, Terres de vie 2018-2025 s'articule autour de quatre enjeux : une montagne attractive, une montagne multiusage, une montagne ouverte et une montagne innovante, en lien avec la préoccupation transversale de la transition écologique et énergétique. Ces quatre enjeux sont déclinés en huit axes stratégiques et quarante mesures opérationnelles. Son coût est évalué à 800 millions d'euros sur la période 2018-2025, financé en partenariat par la Région, l'État, la Caisse des dépôts, l'Europe, les conseils départementaux et l'ensemble des collectivités.

Plus d'infos : www.laregion.fr/Plan-Montagnes

Repères

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SANTÉ CONTENUES DANS L'ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

- L'article 17 prévoit la remise au Parlement d'un rapport, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi sur « la juste compensation des surcoûts associés à la pratique des actes médicaux et paramédicaux en zone de montagne ». Il vise à prendre en compte les surcoûts supportés par les professions libérales de santé en montagne, liés notamment au temps de transport. Ce rapport aurait dû être publié le 29 juin 2017 et l'ANEM n'en a toujours pas connaissance à ce jour.
- L'article 18 prévoit l'adaptation des projets régionaux de santé et des schémas interrégionaux d'organisation des soins à la spécificité de la montagne.
- L'article 19 prévoit la désignation d'un représentant du comité de massif au conseil territorial de santé, ce qui permet une approche spécifique sur les besoins des populations en montagne et sur les caractéristiques démographiques, géographiques et saisonnières du territoire.
- L'article 22 prévoit la possibilité pour les médecins retraités de poursuivre leur activité en montagne dans les zones sous-dotées, en contrepartie d'une exonération de cotisations sociales.
- L'article 23 prévoit, à titre expérimental et pour une durée maximale de trois ans, que le projet régional de santé s'attache à garantir aux populations un accès par voie terrestre à un service de médecine générale, à un service d'urgence médicale ainsi qu'à une maternité dans des délais raisonnables non susceptibles de mettre en danger l'intégrité physique du patient en raison d'un temps de transport manifestement trop important.
- L'article 93 prévoit la possibilité d'exercer la médecine en zone sous-dotée pour les résidents n'ayant pas encore pu soutenir leur thèse.

LES HABITANTS DES TERRITOIRES DE MONTAGNE S'INQUIÈTENT DE L'ACCÈS AUX SOINS

Le plan gouvernemental de transformation du système français de santé présenté par le président de la République, le 18 septembre dernier, ambitionne de garantir l'accès aux soins sur tout le territoire national à l'horizon 2022. Il vise en particulier à mieux organiser les professionnels de santé et à lutter contre les déserts médicaux. Mais, en attendant, l'ANEM rappelle au gouvernement les difficultés rencontrées aujourd'hui par de nombreux habitants de la montagne pour se faire soigner dans de bonnes conditions en raison du manque de médecins généralistes, de l'inadaptation du cahier des charges aux territoires de montagne pour l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires ainsi que de la fermeture concrète ou envisagée d'hôpitaux et de services de proximité.

JEANINE DUBIÉ

« Il est impératif que nos populations puissent bénéficier de soins corrects et dans des conditions sécurisées »

La secrétaire générale de l'ANEM rappelle que le service public doit s'adapter à la spécificité des territoires au lieu de se soumettre à des règles uniformes ; d'autre part, Jeanine Dubié souligne qu'il est indispensable que les collectivités locales travaillent en amont avec toutes les associations et organisations qui regroupent et représentent les professions médicales et paramédicales.

« Notre rôle est de travailler encore davantage en amont et en coordination avec les organisations qui regroupent des médecins ou des professions paramédicales. Il faut que nous parvenions à nous parler davantage dans le but d'arriver à construire des projets en commun. »

PLM : La réorganisation de la politique de santé paraît inéluctable mais que dites-vous aux habitants des territoires de montagne qui peuvent être malades aujourd'hui ou demain ?

Jeanine Dubié : On est en train de dessiner une France pour dans dix ans ou dans quinze ans mais on ne pense pas suffisamment à la période de transition. Or, il nous faut aussi agir pour l'immédiat afin que nos populations puissent aujourd'hui bénéficier de soins corrects et dans des conditions sécurisées. C'est impératif. À ce propos, j'attends avec impatience la traduction concrète du plan santé 2022 dont le texte de loi n'est pas encore arrivé à l'Assemblée nationale. De surcroît, suite à l'Acte II de la loi montagne, le rapport sur « la juste compensation des surcoûts associés à la pratique des actes médicaux et paramédicaux en zone de montagne » n'est toujours pas publié. Enfin, quand on regarde attentivement les textes produits par les agences régionales de santé (ARS), on ne voit pas ce qu'il en sortira de positif dans le quotidien des gens aujourd'hui. C'est également pourquoi nous ne cesserons pas de marteler un certain nombre de nécessités pour nos populations : un service de santé rapidement accessible, la lutte contre les déserts médicaux, l'assouplissement du cahier des charges pour l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires, le maintien d'un réseau hospitalier de proximité, etc.

PLM : Concrètement, comment améliorer les choses en dépit des contraintes auxquelles tous les territoires sont aujourd'hui confrontés ?

J.D. : En premier lieu, nous devons admettre que la pratique médicale n'est plus exercée par ce qu'on appelait « le médecin de famille » qui était corvéable à merci, qui était présent à toute heure, qui travaillait le samedi et le dimanche. Cela, c'est fini. De nos jours, les médecins, comme tous les citoyens, veulent avoir du temps, notamment pour s'occuper de leur famille ; d'autant que 70 % des étudiants en médecine sont des étudiantes. Il y a aussi une tendance à mieux articuler la vie professionnelle avec du temps libre pour des activités culturelles ou sportives. Tous ces changements mis bout à bout ont abouti à une modification dans la pratique de la profession de médecin. Il nous faut absolument tenir compte de ces changements.

Nous devons ainsi continuer à mettre en œuvre des dispositifs spécifiques pour encourager l'installation de jeunes médecins sur nos territoires ; par exemple, des compensations financières lorsque l'activité n'est pas toujours suffisante. Par ailleurs, trop souvent, nombre d'élus pensent qu'ils vont résoudre ce problème de désertification médicale seulement en investissant dans une maison de santé. Ils se trompent. Le préalable est avant tout une réelle volonté des acteurs de la santé présents sur le territoire de porter un projet d'organisation. La question immobilière se pose ensuite.

PLM : Au niveau de l'ANEM, que comptez-vous faire ?

J.D. : Notre rôle est de travailler encore davantage en amont et en coordination avec les organisations qui regroupent des médecins ou des professions paramédicales : l'Ordre des médecins, le syndicat des médecins généralistes, les kinés, les infirmiers, les internes, etc. Il faut que nous parvenions à nous parler davantage dans le but d'arriver à construire des projets en commun. Cela touche à l'attractivité des territoires. Or, je regrette qu'on ne raisonne jamais en termes d'articulation pour faire en sorte que les territoires de montagne puissent être attirants pour les professionnels de santé. J'espère qu'avec des outils comme le schéma d'accessibilité aux services nous allons pouvoir travailler de façon plus coordonnée et donc plus efficacement. C'est pour beaucoup une question d'état d'esprit. De réseau et de partage.

SAINT-CLAUDE RÉSISTE À L'INACCEPTABLE

La fermeture de certains services de l'hôpital de la ville fragilise de nombreux habitants de ce territoire de montagne.

Le 16 novembre dernier, une femme est décédée à Morez, dans le Haut-Jura, victime d'une hémorragie cérébrale. La veille, le médecin qui l'avait prise en charge s'était vu opposer un refus de transport par hélicoptère en raison de problèmes atmosphériques. « Ce qui fait qu'elle n'a pu arriver au CHU que quatre heures après le début de sa prise en charge à Morez », s'insurge le maire de Saint-Claude, Jean-Louis Millet.

Cinq jours plus tard, dans le cadre du 110e Congrès des maires de France, cet élu n'a pas mâché ses mots à l'encontre de la politique actuelle du gouvernement en matière de santé et des conséquences locales que cette politique a eues, a et va avoir pour les habitants du Haut-Jura. « Ce schéma ne répond qu'à une logique financière », a-t-il estimé, dénonçant « une régression sanitaire ».

Plusieurs mois auparavant, l'ANEM avait relayé auprès de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, l'inquiétude de Jean-Louis Millet et de son conseil municipal au sujet du transfert envisagé des services de chirurgie, pédiatrie, urgences et dialyse de l'hôpital Louis-Jaillon à Saint-Claude vers l'hôpital de Lons-le-Saunier.

« Le jour où il n'y aura plus certains services comment allons-nous faire ? » avait lancé, de son côté, Jean-Louis Millet en conférence de presse : « Il faut une heure pour se rendre de Saint-Claude à Lons-le-Saunier, et environ 1 h 30 pour aller de la commune des Molunes à Lons-le-Saunier sur route sèche. Mais, le jour où il y a de la neige, il faut plus de deux heures ! avait-il fait remarquer. Des bébés naîtront sous le chapeau de gendarme et en cas de crise cardiaque, ce n'est pas l'ambulance qu'il faudra envoyer mais un corbillard. »

De son côté, l'ANEM avait rappelé à la ministre les articles 1, 18 et 22 de la deuxième loi montagne (lire les repères page 7). Mais depuis, outre le décès de la dame en novembre, « deux bébés sont nés au bord de la route au cours du mois précédent. » Jean-Louis Millet a fait trois recours en annulation de la décision de fermeture des services menacés de l'hôpital Louis-Jaillon auprès du tribunal administratif et il s'est adressé au Premier ministre.

À REMIREMONT, LE COMBAT CONTINUE

De nombreux habitants des vallées dispersées des Vosges cristallines ou du nord de la Haute-Saône voient d'un très mauvais œil les menaces de transfert de certains services de l'hôpital de Remiremont à celui d'Épinal même si les deux établissements ne sont distants que de 25 kilomètres par une route à quatre voies.

« En 2018, nous avons eu 766 accouchements à l'hôpital de Remiremont ». Ces naissances pourraient constituer une jolie victoire. Mais pour le maire de Remiremont, Jean Hingray, il n'en est rien.

Certes, le maintien du service de maternité de l'hôpital de la ville et de celui des urgences semble aujourd'hui acquis alors qu'il avait été envisagé qu'ils rejoignent Épinal où un nouvel hôpital devrait par ailleurs ouvrir ses portes en 2020.

« Cette stratégie de mutualisation est d'autant moins comprise par les élus et la population que la maternité de Remiremont assure 800 naissances par an, contre 550 à Épinal, et compte cinq gynécologues obstétriciens dans son personnel médical, contre seulement deux à Épinal », s'était élevée l'ANEM auprès d'Agnès Buzyn. Le projet de fusion entre l'hôpital de la ville et celui d'Épinal paraît stoppé mais les deux établissements ont aujourd'hui le même directeur, Éric Sanzanone, et devront réaliser à eux deux, vingt-cinq millions d'euros d'économie sur quatre ans.

Jean Hingray avance une raison supplémentaire de ne pas baisser la garde : le maintien du service de cardiologie à Remiremont est également menacé. Motif invoqué par l'agence régionale de santé (ARS) : il n'y a pas assez de cardiologues pour les deux établissements.

L'association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la maternité et de l'hôpital (Ademat-H) de Remiremont fait observer, pour sa part, que l'hôpital ne peut pas tenir uniquement sur trois jambes : médecine, chirurgie et maternité.

Début janvier 2019, le président de l'association, Jean Pierrel, a ainsi écrit au directeur de l'ARS pour lui demander de « geler rapidement toute décision qui conduirait à ajouter une catastrophe sanitaire à une réalité sociale déjà bien difficile ». Pour le maire de Remiremont, « le combat continue ».

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

AGNÈS BUZYN

« *Ma santé 2022* viendra encore enrichir la palette de solutions »

La ministre de la Santé énumère pour *PLM* les différentes possibilités actuelles et futures dont peuvent se saisir les acteurs locaux.

PLM : Quelles sont les mesures destinées à lutter contre la désertification médicale en zone de montagne ?

Agnès Buzyn : Avant même « Ma santé 2022 », j'avais annoncé une série de mesures, notamment dans le cadre du plan d'accès aux soins fin 2017 : aides à l'installation pour les professionnels de santé dans les déserts médicaux, développement de la télémédecine et remboursement de la téléconsultation, multiplication des stages d'étudiants en médecine dans les territoires manquant de professionnels et soutien aux maisons de santé.

Un contrat spécifique aux zones de montagne – le contrat de praticien isolé à activité saisonnière – a par ailleurs été mis en place en 2015 pour prendre en compte les spécificités de l'exercice, là où existent de forts afflux touristiques saisonniers. Enfin, les jeunes médecins n'ayant pas encore soutenu leur thèse peuvent exercer dans ces territoires comme adjoint d'un autre médecin installé – en période d'afflux touristique prioritairement.

PLM : Que va apporter de plus « Ma santé 2022 » ? `

A.B. : « Ma santé 2022 » vient encore enrichir la palette de solutions offertes aux acteurs locaux. 400 médecins généralistes seront déployés en 2019 dans les territoires les plus en difficulté, soit sous la forme d'un ➤➤➤

À SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES, SOULAGEMENT MAIS AMERTUME

Le centre médical La Source, dans le département des Hautes-Alpes, est sauvé mais sur place l'exaspération ne faiblit pas.

La Source ne fermera pas ses portes. Le 9 novembre dernier, l'établissement polyvalent de soins de suite et de réadaptation, créé en 1953, a rejoint le Groupe SOS Santé. Un an et demi plus tôt, le maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, Gérald Martinez, avait alerté l'Association nationale des élus de la montagne au sujet de la situation financière difficile que connaissait La Source.

Le centre médical se trouvait, en effet, en danger du fait de difficultés financières dues à la baisse des prix de journée imposée depuis trois ans par arrêté. « La fermeture de La Source serait lourde de conséquences au regard des principes d'accès à des soins de qualité et de proximité dans les territoires de montagne que rappelle la loi montagne du 28 décembre 2016 », avaient signalé Marie-Noëlle Battistel et Annie Genevard à Agnès Buzyn.

Reste que, faute d'une autre solution, Gérald Martinez a dû faire appel au privé mais son exaspération demeure tangible : « Le patient n'est plus au centre des préoccupations », regrette-il encore et toujours.

Les médecins de montagne ne déposent pas les stéthoscopes

Des chiffres récents indiquent qu'en montagne il y a en moyenne un médecin pour 5 000 habitants – soit cinq fois moins que la moyenne nationale. Pour pallier cette insuffisance, l'association des médecins de montagne demande que les élus et les professionnels de santé travaillent plus étroitement ensemble.

Suzanne Mirtain est médecin à Val Cenis dans un cabinet qui compte cinq associés dont la moyenne d'âge est de 32 ans. « Il y a des jeunes qui n'ont pas peur de s'installer en montagne », relève-t-elle avec espoir sans pour autant nier que l'époque n'est plus aux médecins qui travaillaient seuls sur des territoires très isolés ou au médecin généraliste dans chaque village.

Pour autant, l'association des médecins de montagne ne dépose pas les stéthoscopes. « Tous les mois d'avril, nous réunissons des internes et des jeunes médecins à Chambéry », fait savoir Suzanne Mirtain qui devrait devenir la présidente de l'association à l'automne prochain. L'objectif est de leur faire découvrir la spécificité de la médecine en montagne et ses différences par rapport à la pratique d'un généraliste en ville.

« Nous faisons également venir des internes pour une durée de six mois afin de leur présenter l'intérêt de notre métier, poursuit Suzanne Mirtain. Après ce cheminement qui permettra à ces jeunes de savoir si ce type de vie est compatible avec ce qu'ils envisagent, ce sera à nous de les accompagner afin de les mettre dans les meilleures conditions possibles d'installation en intégrant leurs contraintes de vie personnelle. C'est là qu'il faut que les collectivités viennent nous aider. »

Très consciente que cela ne résoudra pas toutes les difficultés, le docteur Mirtain préconise que les élus locaux réfléchissent davantage sur l'organisation des soins en montagne en concertation avec les médecins et leurs associations professionnelles. « Il ne suffit pas de dire : je veux un médecin dans mon village mais de créer des pôles en commun après s'être demandé ensemble où ce sera le plus judicieux de les implanter », affirme-t-elle.

➤➤➤ exercice mixte entre un cabinet, une maison de santé et un établissement de santé (hôpital de proximité par exemple) ; soit sous la forme de postes salariés proposés par des collectivités, des associations, des mutuelles ou des établissements de santé.

Autres mesures : les médecins pourront désormais, sous certaines conditions, bénéficier de financements de l'assurance maladie pour embaucher des assistants médicaux qui les aideront à accomplir certaines tâches en début ou en fin de consultation ce qui leur permettra de recevoir davantage de patients. Le cadre financier et les missions des hôpitaux de proximité seront également revus afin de revaloriser les missions de proximité qui font la spécificité de ce type d'établissements de santé et de développer davantage le lien avec la médecine de ville.

PLM : Le gouvernement prévoit que, d'ici 2020, tous les EHPAD seront équipés d'un matériel de téléconsultation. Où en est-on aujourd'hui, notamment dans les territoires de montagne ?

A.B. : La feuille de route « personnes âgées », que j'ai présentée le 30 mai dernier, prévoit de généraliser l'accès à la télémédecine en EHPAD. Cet engagement est réaffirmé et étendu dans le plan « Ma santé 2022 » qui prévoit d'encourager le déploiement de la télémédecine avec la définition de cibles prioritaires telles que les structures d'exercice coordonné, les EHPAD ou encore les hôpitaux de proximité. La récente prise en charge financière de la téléconsultation, et prochainement de la télémédecine, par l'assurance maladie, permettra d'accélérer ce déploiement.

> « 400 médecins généralistes seront déployés en 2019 dans les territoires les plus en difficultés. Le cadre financier et les missions des hôpitaux de proximité seront revus afin de revaloriser les missions de proximité qui font la spécificité de ce type d'établissements de santé et de développer davantage le lien avec la médecine de ville.
>
> ***Agnès Buzyn***

PLM : Certaines agences régionales de santé (ARS) autorisent un assouplissement du cahier des charges pour l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires. La présence d'un seul médecin généraliste – au lieu de deux – et d'un professionnel paramédical pourrait-elle être acceptée ?

A.B. : La création d'une maison de santé pluri-professionnelle (MSP) n'est soumise à aucune autorisation ou labellisation puisqu'il s'agit de professionnels de santé libéraux qui choisissent d'exercer autour d'un projet de santé. En revanche, les ARS soutiennent habituellement les MSP qui présentent une composition minimale de deux médecins et un professionnel paramédical. L'objectif est double : d'une part, assurer une prise en charge de meilleure qualité car effectivement pluriprofessionnelle et, d'autre part, garantir la pérennité des structures.

New Deal

Clôture de la liste 2018 des 600 sites à couvrir par les opérateurs

ANDREY POPOV/123RF.COM

Le 26 décembre 2018 a été publié au *Journal officiel* l'arrêté du 21 décembre 2018 définissant la liste complémentaire des 115 zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2018.

Cette liste de 115 sites complète celle des 485 premiers sites publiée dans l'arrêté du 4 juillet 2018 afin d'atteindre 600 sites pour 2018. Elle est le fruit des remontées des équipes projets locales départementales ou interdépartementales dont le rôle est d'identifier les priorités de couverture des zones non ou mal couvertes de leur territoire.

En janvier 2018, l'État, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et les opérateurs de téléphonie mobile ont signé un accord pour améliorer la couverture mobile du territoire. Outre la généralisation de la 4G, la couverture des axes de transport et la généralisation de la couverture téléphonique dans les bâtiments, l'accord prévoit un dispositif de couverture pouvant aller jusqu'à 5 000 zones par opérateur et concerner tout type de lieux. L'effort de déploiement est entièrement financé par les opérateurs et s'étalera sur plusieurs années au rythme de 600 à 800 sites par an et par opérateur.

Les opérateurs devront couvrir la zone en voix, sms et Internet 4G dans les 24 mois qui suivent la publication de l'arrêté fixant la liste des sites à couvrir ou 12 mois si la collectivité met à sa disposition un terrain viabilisé accompagné des autorisations d'urbanisme nécessaires. La publication en fin d'année de la liste complémentaire attendue depuis juillet permet donc de respecter l'échéancier prévu. Pour 2019, l'exercice devrait se répéter pour 700 autres sites.

Un guide pédagogique à destination des maires a été élaboré conjointement entre les associations de collectivités, dont l'ANEM, la Fédération française des télécoms, les quatre opérateurs de téléphonie mobile et l'Agence du numérique. Ce guide, en ligne sur le site de l'agence du numérique[1], a pour vocation d'informer les élus des principales étapes du déploiement des sites mobiles et de les accompagner dans leurs premiers échanges avec les opérateurs.

L'Arcep contrôle de manière indépendante le respect de chacune des obligations des opérateurs. Pour ce faire, elle a mis en place un outil de suivi trimestriel dédié : le tableau de bord du New Deal mobile.

(1) https://agencedunumerique.gouv.fr/wp-content/uploads/2018/07/20180723_V16_Plaquette-485-sites_Guide-pratique-pour-les-Maires.pdf

LISTE DES DÉPARTEMENTS DE MONTAGNE AYANT AU MOINS UNE ZONE IDENTIFIÉE POUR 2018

Auvergne-Rhône-Alpes : 28 zones identifiées
Ain (1) ; Allier (4) ; Ardèche (1) ; Cantal (5) ; Haute-Loire (5) ; Puy-de-Dôme (10) ; Rhône (1) ; Savoie (1)

Bourgogne-Franche-Comté : 9 zones identifiées
Côte-d'Or (2) ; Jura (2) ; Haute-Saône (2) ; Yonne (3)

Grand Est : 3 zones identifiées
Vosges (3)

Nouvelle-Aquitaine : 12 zones identifiées
Creuse (8) ; Pyrénées-Atlantiques (4)

Occitanie : 8 zones identifiées
Ariège (4) ; Aveyron (2) ; Hautes-Pyrénées (2)

PACA : 4 zones identifiées
Hautes-Alpes (4)

Plus d'infos : www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000037852630

Acte II

Le point sur les engagements de Julien Denormandie au Congrès de Forcalquier

La commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) a confirmé sa mission de veille sur la mise en œuvre de l'Acte II de la loi montagne. Elle a notamment pointé les aspects qui restent encore en attente de textes d'application ou qui requièrent des précisions voire des évolutions.

« Lors du 33e Congrès de l'ANEM, le ministre auprès du ministre de la Cohésion des territoires s'était engagé à publier l'ensemble des textes d'application avant la fin de la même année… »

Bruno Gouhoury

En 2017, à Forcalquier devant le 33e Congrès de l'ANEM, le ministre auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, s'était engagé à publier l'ensemble des textes d'application avant la fin de la même année…

Pourtant, hormis l'instruction de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) relative aux dispositions particulières à la montagne du Code de l'urbanisme, certains textes sont encore en gestation, notamment deux projets de décret soumis au CNM du 12 octobre qui n'ont toujours pas été publiés : l'un sur les équipements neige obligatoires de certains véhicules en période hivernale (article 27) et l'autre sur l'intermédiation locative pour les logements de saisonniers (article 48).

« Certains textes sont encore en gestation et il reste encore à produire un certain nombre de textes d'application de la loi. »

Sur cet aspect, le bilan de l'année 2018 se résume au seul décret du 24 décembre (en application de l'article 76) relatif à la procédure chalet d'alpage.

Au total, il reste encore à produire un certain nombre de textes d'application de la loi sur la défiscalisation du gazole pour la collecte laitière (article 61), la tarification du gaz (article 66), les modalités d'élaboration des prescriptions particulières de massif (article 71) et l'adaptation des normes de sécurité et d'hygiène pour les refuges (article 83).

Parallèlement, l'accord national que devait susciter le ministre en charge des Transports, en collaboration avec celui de l'Éducation nationale, afin d'assurer des conditions tarifaires spécifiques aux établissements organisant des voyages scolaires, supposé contribuer à la relance des classes de neige et de découverte (article 16), reste toujours en attente.

De la même manière, n'ont toujours pas été rendus plusieurs rapports prévus par la loi sur les surcoûts des actes médicaux en montagne (article 17), sur l'évaluation des conditions de gestion des travailleurs pluriactifs ou saisonniers par les régimes de protection sociale, en clair du guichet unique (article 43), et sur l'expérimentation jusqu'en mars 2020 du contrat de travail intermittent pour les emplois saisonniers (article 44).

Enfin, un dernier rapport qui doit être remis avant le 1er juillet de cette année est attendu avec beaucoup d'intérêt (article 45). Il concerne l'expérimentation de trois ans permettant aux salariés employés par les régies dotées de la seule autonomie financière de bénéficier du régime de l'activité partielle.

REPÈRES

Les textes d'application au 11 janvier 2019 de la loi n° 2016-1 888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016.

Une ordonnance

- Ordonnance n° 2017-1 717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2 015/2 302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

Sept décrets

- Décret n° 2018-1 237 du 24 décembre 2018 pris pour l'application du second alinéa du 3° de l'article L. 122-11 du Code de l'urbanisme.
- Décret du 6 décembre 2017 prorogeant les effets du décret du 18 décembre 2007 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin entre Saint-Jean-de-Maurienne et la frontière franco-italienne.
- Décret n° 2017-1039 du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des unités touristiques nouvelles.
- Décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges.
- Décret n° 2017-754 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la montagne.
- Décret n° 2017-753 du 3 mai 2017 relatif à l'expérimentation visant à adapter le dispositif de l'activité partielle aux régies dotées de l'autonomie financière gérant un service public à caractère industriel et com-

mercial de remontées mécaniques ou de pistes de ski.
- Décret n° 2017-308 du 9 mars 2017 modifiant les dispositions relatives au statut d'électro-intensif et à la réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport accordée aux sites fortement consommateurs d'électricité.

Six arrêtés
- Arrêté du 12 juillet 2017 fixant la composition du comité de pilotage prévu par l'article 2 du décret n° 2017-753 du 3 mai 2017 relatif à l'expérimentation visant à adapter le dispositif de l'activité partielle aux régies dotées de l'autonomie financière gérant un service public à caractère industriel et commercial de remontées mécaniques ou de pistes de ski.
- Arrêté du 17 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission nationale instituée par le décret n° 2018-213 du 28 mars 2018 relatif à l'inscription universitaire des personnes ayant validé la formation du résidanat et n'ayant pas soutenu leur thèse.
- Arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale.
- Arrêté du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2015 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles.
- Arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale.
- Arrêté du 15 février 2017 modifiant l'arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Trois propositions de loi sur le tourisme déposées à l'Assemblée nationale

Le 5 décembre 2018, trois propositions de loi visant à apporter une solution au phénomène des lits froids ont été déposées à l'Assemblée nationale.

La première proposition de loi d'Émilie Bonnivard, députée de Savoie et membre du Comité directeur de l'ANEM, vise à rénover et à remettre sur le marché locatif les hébergements des résidences de tourisme (proposition de loi n° 1475). Cette proposition entend apporter une solution au phénomène des lits froids, c'est-à-dire les logements peu ou non occupés durant la saison touristique et qui pourtant occupent un foncier précieux et entravent les capacités d'accueil touristique des communes concernées. Elle propose une réduction d'impôt afin d'inciter les propriétaires de résidences de tourisme, nombreuses dans les stations de ski, à rénover leur appartement et à le mettre en location au moins huit semaines par an en haute saison pendant au moins neuf ans. Plus précisément, cette proposition de loi est circonscrite aux résidences de tourisme de plus de quinze ans afin de contenir son coût tout en répondant à cette problématique. Elle prévoit également un montant maximal du coût des travaux de rénovation pris en compte pour le calcul de la réduction fiscale de 35 000 euros et un taux de réduction d'impôt de 20 %. En échange, le propriétaire doit s'engager à louer son logement à un exploitant professionnel de résidence de tourisme, ou bien à le mettre en location pendant au moins neuf ans, douze semaines minimum chaque année, avec une location effective de huit semaines minimum en haute saison.

La seconde proposition de loi de Vincent Rolland, député de Savoie, est relative à la capacité d'accueil des destinations touristiques (proposition de loi n° 1977). Son objectif, comme la première proposition de loi, est également de dynamiser le parc locatif par la location de résidences secondaires établies dans des communes touristiques et ainsi d'apporter une solution au phénomène des lits froids. Les propriétaires de telles résidences seraient incités, afin de bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation sur leurs biens, à rénover ceux-ci et donc indirectement à les mettre sur le marché.

La troisième proposition de loi, également de Vincent Rolland, est relative à la fiscalité des établissements touristiques (proposition de loi n° 1976). Elle concerne la transmission et la cession des entreprises hôtelières implantées dans les communes touristiques telles que définies à l'article L. 133-11 du Code de tourisme. Elle propose que l'imposition soit calculée à partir de la valeur économique de l'établissement et non sur sa valeur foncière. Son objectif est de laisser la possibilité aux opérateurs économiques de préférer la valeur économique à la valeur foncière de l'établissement comme donnée de base pour l'imposition. Une telle disposition pourrait ainsi contrer les difficultés rencontrées lors de la transmission d'entreprises familiales. L'ANEM sera attentive et vigilante sur ces propositions de loi lorsqu'elles seront inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Bilan d'étape en demi-teinte pour les programmes opérationnels des massifs

Lors de l'installation de la commission permanente du Conseil national de la montagne à Vallouise le 10 janvier, un point avait été consacré à l'état d'avancement des programmes européens développés au niveau des massifs. *PLM* en livre ce mois-ci la teneur.

*E*n application de l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui prévoit que la politique de cohésion s'adresse notamment aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions de montagne, la programmation du Fonds européen de développement économique régional (Feder) comprend en France depuis la période de programmation 2000-2006 un volet à destination des massifs.
Dans la programmation 2014-2020, figurent ainsi trois programmes opérationnels (PO) interrégionaux spécifiques aux massifs (les

123RF.COM

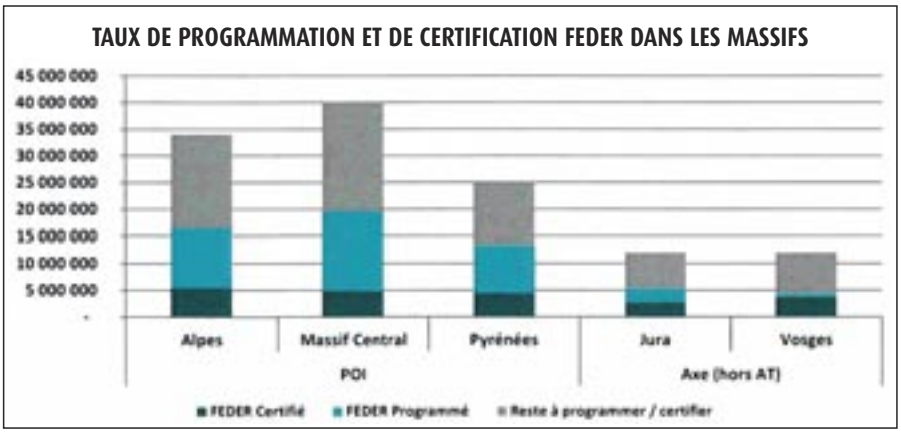

La stratégie macrorégionale alpine présidée par la France l'an prochain

La Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) regroupe les différents territoires montagneux (valléens, ruraux, périurbains, urbains et métropolitains) au sein d'un projet fédérateur de développement territorial. Après Munich l'an dernier, son deuxième Forum annuel s'est tenu les 20 et 21 novembre à Innsbruck.

LAND TIROL/DIE FOTOGRAFEN

Le deuxième forum de la SUERA a rassemblé près de 250 participants à Innsbruck.

*S*ous la devise « Façonner l'avenir avec la prochaine génération », cette rencontre a de nouveau permis d'avoir une vision d'ensemble des dynamiques alpines de coopération, coordonnées et impulsées par la stratégie macrorégionale.
Aux côtés de la délégation française constituée de représentants de l'État (Commissariat général à l'égalité des territoires), des régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de la métropole Grenoble-Alpes, le Pôle alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels (PARN) a participé, en tant que représentant des acteurs français des risques naturels, aux sessions plénières du Forum. Il a également participé à l'atelier thématique consacré à l'implication des jeunes générations dans la construction d'une culture citoyenne partagée en matière de gestion des risques naturels en montagne.
Cet atelier, organisé sous la forme d'un jeu expérimental modéré entre les décideurs, les scientifiques et les jeunes participants, a permis de discuter des solutions poten-

Alpes, le Massif central et les Pyrénées), ainsi que deux axes interrégionaux intégrés à des programmes régionaux (le PO de Franche-Comté s'agissant du massif du Jura et le PO de Lorraine pour ce qui est du massif des Vosges). L'ensemble représente le montant total non anodin de 258,3 millions d'euros programmés, dont 122,87 doivent provenir du Feder (soit 1,46 % seulement des 8,4 milliards d'euros attribués à la France au titre de ce fonds).

S'agissant des destinations thématiques de ces fonds, elles se répartissent principalement entre la protection de l'environnement (56 %), la compétitivité des PME du secteur du tourisme (23 %), la formation professionnelle (7 %), la recherche et l'innovation (7 %) et enfin la résilience au changement climatique (4 %).

Selon les données disponibles au 30 novembre 2018, l'objectif de protection de l'environnement qui est couvert par tous les programmes et axes dédiés aux massifs enregistre un bon taux de programmation de 54 %, tandis que celui de la compétitivité des PME touristiques s'avère un peu plus faible (37 %). Avec 75 %, le taux de programmation le plus élevé concerne l'objectif recherche… avec cette particularité que ces fonds ne sont consommés que par le Massif central.

tielles pour faire face aux défis actuels et futurs de la gestion des risques de catastrophes naturelles dans un climat changeant, et afin d'assurer un développement durable des territoires alpins pour les générations futures.

Les jeunes, venus participer en nombre (350) et enthousiastes à cette session particulière, ont donc été les véritables protagonistes de l'événement.

Quelques actions phares sous la présidence tyrolienne ont également été évoquées, telles que l'homogénéisation progressive de l'information donnée aux passagers dans les transports, et le projet Alpine Ticket Network Meeting, porté par le conseil des jeunes de la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA), a été distingué en tant que meilleur projet alpin.

Enfin, l'assemblée générale a également confirmé que la France exercerait la présidence de la SUERA pour l'année 2020 à la suite de l'actuelle présidence italienne qui entend intervenir de façon décisive dans les négociations de la prochaine politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne.

LES DATES

7 février — Comité directeur de l'ANEM

15 février — Groupe national loup (préfecture de Lyon)

22 février — Réunion départementale des maires de Corse-du-Sud

23 Février — Salon international de l'agriculture (jusqu'au 3 mars)

L'ÉLU DU MOIS

MICHEL SAVIN : L'IDÉAL SPORTIF AU PROGRAMME

S.Dhaï

Membre du Comité directeur depuis 2012, il est sénateur de l'Isère depuis 2011. Après un parcours professionnel de technicien, il s'est engagé, à partir de 1990, dans la vie publique à travers plusieurs mandats politiques locaux et en prenant d'importantes fonctions locales au sein de sa famille politique.

D'abord élu conseiller général en 1990 en remplacement de son père suite au décès de ce dernier, il devient l'année suivante maire de Domène, dont il est natif, commune iséroise de montagne bien qu'à faible altitude (étagée entre 214 et 520 m) comptant 6 700 habitants et membre de Grenoble-Alpes-Metropole.

Compte tenu de son mandat sénatorial, il démissionne de son mandat de conseiller général en 2011, puis au lendemain de sa réélection en septembre 2017, de son mandat de maire.

Au sein de la Haute assemblée, il est secrétaire de la commission culture, éducation et communication, et président du groupe d'étude qui lui est rattaché sur les pratiques sportives et les grands événements associés. Il a également été membre du Conseil national du sport et a participé en 2014 (avant de la présider) à la mission commune d'information sur le sport professionnel et les collectivités territoriales dont le rapport préconisait un véritable changement de perspective pour adapter le modèle sportif français aux nouvelles réalités du sport professionnel. Il plaide notamment pour un meilleur soutien au sport amateur s'inquiétant de possibles reculs du budget consacré à la jeunesse et aux sports, confronté à des problématiques de financements et à des infrastructures en difficulté. Il a été signataire en décembre 2017 avec d'autres élus d'une lettre ouverte adressée au ministre pour l'alerter sur le sujet.

AUDITION

L'Association entendue sur les adaptations aux changements climatiques d'ici 2050

Représentée par sa secrétaire générale, la députée des Hautes-Pyrénées Jeanine Dubié, l'Association a été entendue le 29 janvier par le sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, Jean-Yves Roux, sur les besoins d'adaptation aux changements climatiques pour les territoires de montagne.

La mission confiée à Jean-Yves Roux et Ronan Dantec, sénateur de la Loire-Atlantique, par la délégation sénatoriale à la prospective porte sur l'impact du changement climatique à l'horizon 2050. L'objectif de l'audition était de souligner les effets spécifiques des changements climatiques sur les territoires de montagne et d'identifier les mesures qu'il serait souhaitable d'adopter pour s'y adapter en l'espace d'une trentaine d'années. Jean-Yves Roux s'est inquiété d'un constat : si quelques structures agissent sur le sujet, elles le font généralement de façon isolée alors que beaucoup n'ont jusqu'ici rien anticipé.

Jeanine Dubié a d'abord rappelé que l'ANEM avait été la première association d'élus à se saisir de la problématique dès 2007 en rédigeant un rapport contenant 21 recommandations « pour une montagne vivante 365 jours par an », et que l'économie générale de ces dernières conserve en grande partie sa pertinence, notamment la création d'un observatoire des changements climatiques en montagne. Par ailleurs, les plans de rénovation thermique des bâtiments ont été évoqués comme ayant une importance particulière en montagne, de même que divers rendez-vous législatifs à venir tels que la loi d'orientation sur les mobilités, comme autant d'occasions d'initier des outils propices à la préservation de la montagne contre les changements climatiques.

De l'échange il est vite ressorti que l'enjeu de l'eau et de la reconnaissance de la montagne comme château d'eau de la nation était majeur, notamment parce qu'il concentre des enjeux agricoles, énergétiques, touristiques et environnementaux. Alors que le deuxième plan national d'adaptation aux changements climatiques semble occulter la question (ou ne pas l'aborder en ces termes), l'ANEM a souligné l'importance d'initier une véritable politique volontariste et concertée de stockage de l'eau en montagne.

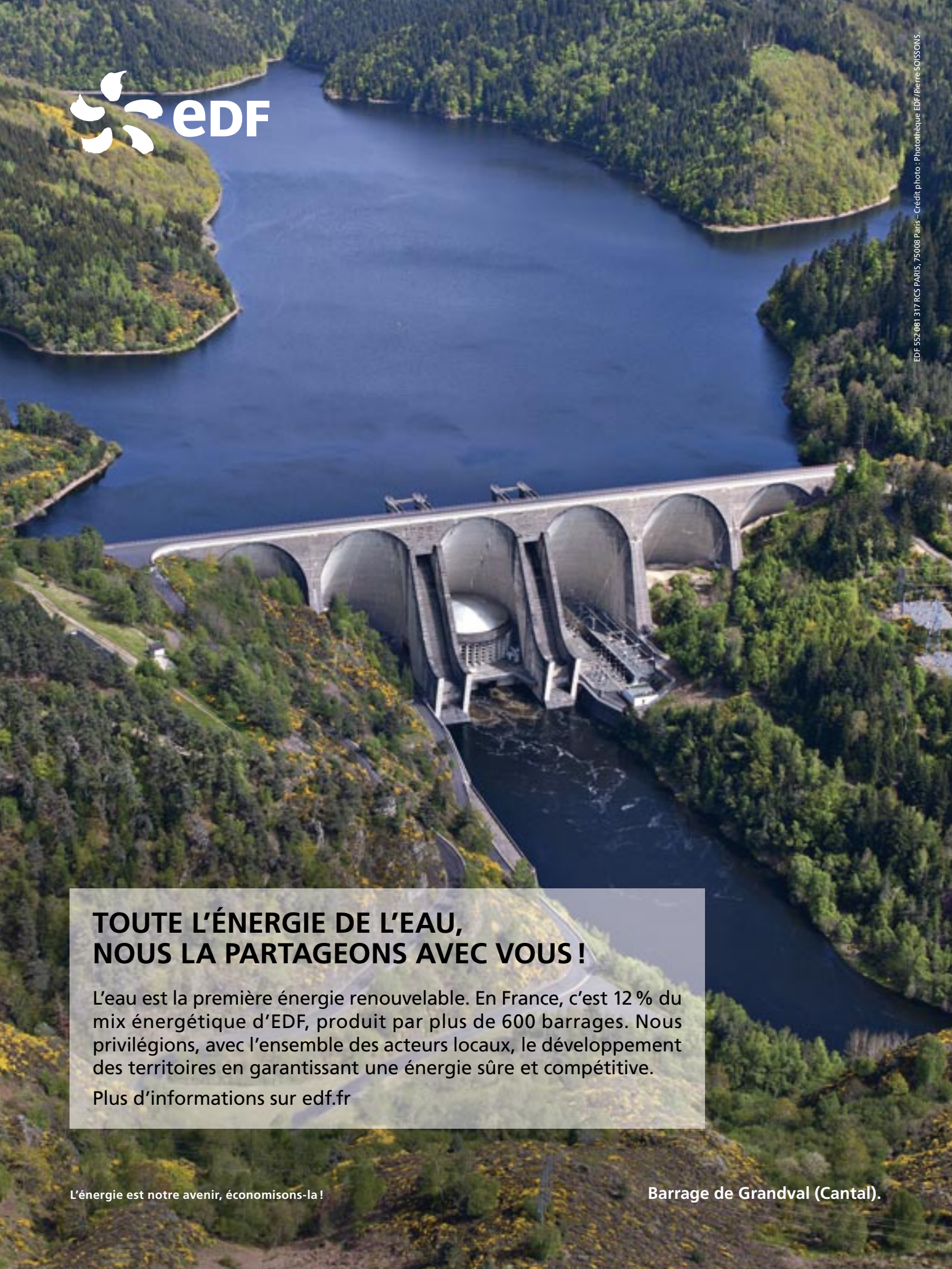

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Photothèque EDF/Pierre SOISSONS.

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique d'EDF, produit par plus de 600 barrages. Nous privilégions, avec l'ensemble des acteurs locaux, le développement des territoires en garantissant une énergie sûre et compétitive.

Plus d'informations sur edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Barrage de Grandval (Cantal).